



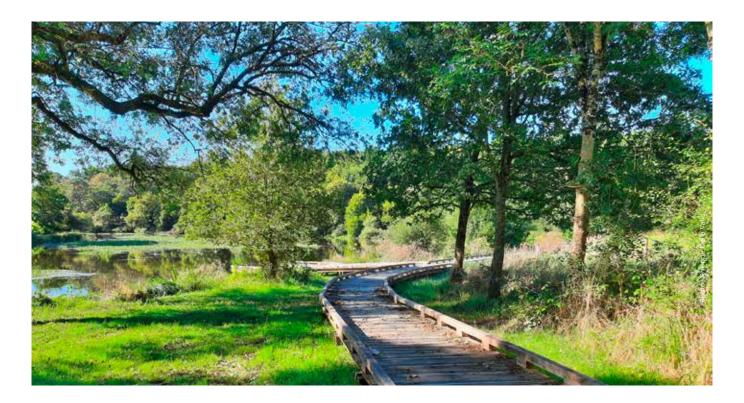
Dossier de presse

Octobre 2024

Hôtel du Département

Contact presse:

Sarah Le Borgne 02 97 54 82 11 / 06 31 47 42 60 presse@morbihan.fr



LE SITE ESPACE NATUREL SENSIBLE DE PEN MUR

L'étang de Pen Mur, avec ses 35 hectares de surface d'eau, joue un rôle majeur dans la gestion des ressources en eau du département.

Géré par Eau du Morbihan, il est utilisé pour la production d'eau potable, contribuant à l'alimentation en eau des habitants du secteur et fait également partie d'un réseau plus large de gestion mutualisée de l'eau à l'échelle départementale, jouant un rôle dans la sécurisation de l'alimentation en eau potable (AEP).

Ce site présente une grande diversité de paysages, mêlant landes, forêts, prairies et étang. Lors des études préalables au projet, plusieurs espèces d'intérêt ont été identifiées, telles que la Loutre d'Europe, le Lézard vert, le Gazé (papillon), l'Agrion de mercure (libellule) et l'Asphodèle d'Arrondeau (plante herbacée). La partie sud de l'étang bénéficie de protections particulières, étant classée au sein du réseau Natura 2000 sous les désignations de Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Baie de Vilaine » et Zone de Conservation Spéciale (ZCS) « Estuaire de Vilaine », ainsi qu'en Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1.

Une partie des boisements est soumise au régime forestier et sa gestion confiée à l'Office National des Forêts par le Département.

CONCEPTION DU PROJET ET REALISATION DES TRAVAUX

La commune de Muzillac a sollicité le Département pour aménager un sentier de randonnée autour des berges de l'étang, avec plusieurs objectifs : **renforcer** la protection du site, préserver le paysage, faciliter l'entretien, assurer une gestion cohérente, et permettre la découverte du lieu.

En 2021, le Département a fait appel à l'atelier NAGA, concepteur paysagiste à Vannes, pour un projet respectueux de l'environnement. Le sentier du tour de l'étang, long de 10,5 km, inclut des points de vue aménagés, des plateformes en bois et des bancs en harmonie avec la nature. Des options de passage variées sont proposées, comme une montée ou une passerelle au ras de l'eau.

Le Département a collaboré avec des associations de pêche pour préserver les zones de reproduction des poissons, aménageant trois pontons dans le secteur de la chapelle de Moustéro.

Le stationnement a été prévu par le département via la création de 3 parkings, complétant 3 autres zones de stationnement communales et permettant différents accès.

L'ensemble du projet a été présenté à la commune de Muzillac lors de plusieurs réunions. Une étroite collaboration s'est tissée avec l'équipe municipale pour mener à bien les opérations. Une réunion publique a également été organisée afin de présenter le projet à la population, en septembre 2022.



MONTANT DU PROJET

Pour ces travaux d'aménagement, le Département a investi près d'un million d'euros.

Pour la réalisation du sentier, les deux marchés ont été remportés par l'entreprise Golfe Bois Création et les travaux ont été réalisés en deux tranches :

- · 2022/2023 : rive est de l'étang Moulin de Pen Mur / Moustéro – 5,3 km – 255 996 €
- 2023/2024 : rive ouest Moustéro / Moulin de Pen Mur
 5,2 km 597 324,24 €

Le montant plus élevé sur cette tranche de travaux est notamment lié à la création d'importantes passerelles.



SIGNALÉTIQUE

Dans le cadre de son partenariat au titre de la politique

de randonnée avec le Département, la Fédération Française de Randonnée (FFR) du Morbihan a réalisé

un plan de balisage et un marquage peinture de type

chemin de petite randonnée. Le tour de l'étang de Pen

Mur, jugé très intéressant d'un point de vue paysager

et sportif, fera l'objet d'une labellisation PR (itinéraires

de promenade et de randonnée) et intégrerait le

Le Département équipera l'ensemble du site de

panneaux, plans, explications sur le site, signalétique

directionnelle en utilisant la nouvelle charte graphique

topoguide « Le Morbihan à pieds ».

LE PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE, UNE COMPÉTENCE DÉPARTEMENTALE

Le Département, a parmi ses compétences, l'établissement du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), en concertation avec la Fédération Départementale de la Randonnée et les communes concernées par les tracés d'itinéraires.

La Fédération Départementale de Randonnée du Morbihan a notamment pour mission d'organiser, développer et promouvoir la pratique de la randonnée sous toutes ses formes et pour tous les publics, d'organiser les GR®, GR® de Pays et Petite Randonnée par la création, le balisage, l'entretien, la numérisation et la promotion des itinéraires de randonnée.





Création-impression: Conseil départemental du Morbihan. Papier PEFC fabriqué à partir de pâtes provenant de forêts gérées de façon durable. Photos : Conseil départemental du Morbihan - Phillippe Della Valle - 2024



Hôtel du département 2 rue de Saint-Tropez 56000 VANNES Tél. 02 97 54 80 00 morbihan.fr